

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 522

12 octobre 1995

SOMMAIRE

Actifarm S.A., Luxembourg	page 25054	Ominvest Holdings S.A., Luxembourg-Strassen . .	25035
Association Luxembourgeoise des Assistants Techniques Médicaux de Chirurgie, A.s.b.l., Luxembg	25038	Osdi S.A., Luxembourg	25038
Bonaco S.A., Luxembourg	25050	Partner Emerging Markets Advisory Company S.A., Luxembourg	25010
BR & A Portfolio, Sicav, Luxembourg	25018	Partogest S.A., Luxembourg	25038
Brevaco Succ. S.A., Esch-sur-Alzette	25050	Pelaro Investisseurs S.A., Luxembourg	25010
Carbeneth Luxembourg S.A., Luxembourg	25050	Phoenix Event Production S.A., Bettembourg . . .	25047
Citiportfolios, Fonds Commun de Placement, Luxembourg	25015	P.L.C. International S.A., Luxembourg	25010
Cote Invest S.A., Luxembourg	25050	Plakkebuttek, S.à r.l., Luxembourg	25038
E.T.M. Crystal Pilgrim (Luxembourg) S.A., Luxembourg	25047, 25049	Point Informatique, S.à r.l., Helfenterbrueck . . .	25010
Eurofederal, Sicav, Luxembourg	25056	Polytech Finance Holding S.A., Luxembourg . . .	25011
European Institute of Participations S.A., Luxbg .	25052	Prithvi Holdings S.A., Luxembourg	25011
First Hotel Investment Corporation S.A., Luxbg .	25055	Putnam Global High Growth Fund, Sicav, Luxembg	25037
Frihold S.A., Luxembourg	25043	Ralka International S.A., Luxembourg	25038
Guymon Holding S.A., Luxembourg	25054	Ramati Finance (Luxembourg) S.A., Luxembourg	25011
Heliopolis S.A., Luxembourg	25053	RB Patrimonium S.A., Luxembourg	25049
I.B.C. (Luxembourg), International Business Consultants S.A., Luxembourg	25049	R Chaud, S.à r.l., Holzem	25011
Image Coiffure, S.à r.l.	25051	Restaurant-Pizzeria Plein Soleil, S.à r.l., Luxembg	25034
IMEUROP, Société Européenne de Participations S.A., Luxembourg	25012	Rohstoff AG, Luxembourg	25054
(The) Interallianz Fund, Sicav, Luxembourg	25055	Royalux-Immobilière S.A., Esch-sur-Alzette	25011
IUS, Independent Unified Surveyors, A.s.b.l., Esch-sur-Alzette	25040	Scala International S.A., Luxembourg	25053
KB Cash Fund, Sicav, Luxembourg	25052	(Jürgen) Schillo, S.à r.l., Luxembourg	25012
Lead International S.A., Luxembourg	25053	Schroff Holding S.A., Luxembourg	25010
Lifra S.A., Luxembourg	25052	Sensei International S.A., Luxembourg	25012
Lophira S.A., Luxembourg	25056	Servecor International S.A., Luxembourg	25012
Maison Bosco, S.à r.l., Luxembourg	25051	Sharkey S.A., Luxembourg	25012
Maona, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	25034	Shell Luxembourgeoise S.A., Bertrange	25013
Mastrangelo, S.à r.l., Alzingen	25036	Shizen S.A.	25013
Mercury Equipment, S.à r.l., Senningerberg	25036	Siba S.A., Luxembourg	25013, 25014
M. Invest S.A., Luxembourg	25014	Siga Holding S.A., Luxembourg	25051
M.T.T., S.A., Luxembourg	25037	Sion Holding S.A., Luxembourg	25055
Nettoyage Vitres, S.à r.l., Luxembourg	25036	Slotstrading S.A., Luxembourg	25014
NKK Putnam Management S.A., Luxembourg . . .	25037	Soconat S.A.	25014
Nomura Bank (Luxembourg) S.A., Luxembourg .	25033	Sofinance S.A., Luxembourg	25051
		Sorano S.A., Luxembourg	25053
		Villeneuve Investissements S.A., Luxembourg . . .	25054
		Zollikon Participations S.A., Luxembourg	25028

OSDI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 13.416.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 3 août 1995, vol. 469, fol. 57, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 1995.

Le Conseil d'Administration
Signatures

(25537/560/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 1995.

PARTOGEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 22.090.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 3 août 1995, vol. 469, fol. 57, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 1995.

Le Conseil d'Administration
Signatures

(25538/560/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 1995.

PLAKKEBUTTEK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2418 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 18.890.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 1995, vol. 469, fol. 49, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 1995.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN
Signature

(25540/596/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 1995.

RALKA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 38.546.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 3 août 1995, vol. 469, fol. 58, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 1995.

Pour RALKA INTERNATIONAL S.A.
Société Anonyme
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg
Société Anonyme
Signature Signature

(25542/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 1995.

ASSOCIATION LUXEMBOURGEOISE DES ASSISTANTS TECHNIQUES MEDICAUX DE CHIRURGIE, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-1338 Luxembourg, 103, rue du Cimetière.

STATUTS

Les soussignés déclarent par les présentes constituer entre eux et toutes les personnes qui ultérieurement deviendront membres, une association sans but lucratif, régie par les présents statuts et par la loi du 21 avril 1928 relative aux établissements d'utilité publique et aux associations sans but lucratif. Les statuts ont été arrêtés comme suit:

Dénomination

Art. 1^{er}. L'association prend la dénomination de ASSOCIATION LUXEMBOURGEOISE DES ASSISTANTS TECHNIQUES MEDICAUX DE CHIRURGIE, A.s.b.l.

Art. 2. Le siège est à Luxembourg. Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision d'une assemblée générale statuant conformément aux présents statuts.

Art. 3. La durée est illimitée.

Art. 4. L'Association a pour objet:

- de cultiver et de promouvoir la solidarité, la collaboration et les relations humaines entre les assistants techniques médicaux de chirurgie;
- de défendre leurs intérêts professionnels, économiques et sociaux dans leurs relations avec les différentes instances gouvernementales, les employeurs et avec toutes autres organisations nationales et internationales;
- de collaborer à la planification de l'exercice de la profession des assistants techniques médicaux en milieu hospitalier et extrahospitalier;
- de collaborer à la planification et à l'élaboration des programmes de formation, continue et complémentaire;
- d'assurer à ses membres une information générale au niveau professionnel;
- de collaborer à l'amélioration de la santé publique;
- de participer à la formation des élèves ATM de chirurgie.

Art. 5. L'Association est politiquement, confessionnellement et racialement neutre.

Composition

Art. 6. L'Association se compose de membres actifs et honoraires. Le nombre des membres est indéterminé, mais ne pourra être inférieur à cinq.

Art. 7. Pour devenir membre actif de l'association, il faut être détenteur du diplôme d'Etat d'assistant technique médical de chirurgie ou d'un diplôme reconnu équivalent.

Peut devenir membre honoraire, le détenteur de diplôme d'assistant médical de chirurgie ayant renoncé à l'exercice de la profession...

Peut devenir membre de l'association, les élèves ATM de chirurgie.

Peut devenir associé protecteur des personnes physiques ou morales payant annuellement une cotisation d'au moins 100,- LUF à l'association luxembourgeoise des ATM de chirurgie pour encourager et soutenir les objectifs de la profession.

Art. 8. Pour devenir membre actif ou honoraire de l'association, le candidat doit adresser au conseil d'administration une demande écrite dans laquelle il déclare avoir pris connaissance des statuts, s'engager à s'y conformer et à payer la cotisation annuelle qui sera fixée lors de l'assemblée générale. Le conseil d'administration statue provisoirement sur l'admission de nouveaux membres. L'admission définitive sera prononcée par l'assemblée générale.

Art. 9. Tous les membres sont électeurs. Sont éligibles tous les membres actifs. Les membres honoraires peuvent être représentés dans le conseil d'administration par un délégué élu par l'assemblée générale et qui ne pourra être qu'administrateur (i.e. ne pas occuper les fonctions de président, secrétaire, trésorier).

Art. 10. La qualité de membre se perd:

- par démission volontaire,
- par le refus de payer la cotisation annuelle,
- par l'exclusion prononcée par l'assemblée générale pour motifs graves.

Le membre démissionnaire ou exclu ne peut réclamer le remboursement de sa cotisation.

Art. 11. Les cotisations doivent être payées pendant le premier trimestre de l'année en cours. L'associé qui n'aura pas payé sa cotisation au 31 décembre, sera considéré comme démissionnaire, mais il pourra se faire réadmettre en payant les cotisations arriérées. Le taux annuel de cotisations à verser par les associés à l'A.s.b.l. est fixé annuellement par l'assemblée générale, sans pouvoir être supérieure à 1.000,- LUF, valeur au nombre 100 de l'indice pondéré au coût de la vie au 1^{er} janvier 1948.

Art. 12. L'exclusion d'un membre pourra être prononcée par une assemblée générale ordinaire ou extraordinaire, l'intéressé ayant été dûment appelé à comparaître et à fournir ses explications:

- si le membre n'observe pas les statuts,
- s'il compromet l'honneur ou l'intérêt de la profession.

La décision sera prise à la majorité des 2/3 des voix des membres présents.

Administration - Assemblée générale

Art. 13. L'association est gérée par un conseil d'administration composé de cinq membres au moins et de neuf au plus, pris exclusivement parmi les membres actifs et élus par l'assemblée générale pour une durée de trois ans.

Art. 14. Par dérogation à l'alinéa qui précède, sont nommés administrateurs pour la première fois et jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 1996 les soussignés suivants:

Président: Schwarz Patrick, 85, rue Basse, L-3813 Schifflange;
 Secrétaire: Ambrogi Sabrina, 22, rue Baron de Tomaco, L-4989 Sanem;
 Trésorier: Encarnacao Joao, 20, in der Haag, D-54298 Welschbillig (Deutschland);
 Membres: Kremer Liette, 103, rue du Cimetère, L-1338 Luxembourg;
 Biever Jos, 30, Feileschter Keppchen, L-3936 Mondercange.

Art. 15. Les administrateurs sortants sont rééligibles.

L'assemblée générale peut révoquer les administrateurs à tout moment pour motif grave.

En cas de vacance d'un siège, il sera pourvu au remplacement lors de la prochaine assemblée générale.

Art. 16. Le conseil d'administration élit par ses membres un président, un vice-président, un secrétaire, un trésorier et d'un à cinq administrateurs.

Art. 17. Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de l'association l'exige et au moins deux fois par an. Il peut en tout temps convoquer l'assemblée générale pour lui soumettre les propositions qu'il juge utiles.

Art. 18. Le conseil d'administration a tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts. Il peut représenter l'association en justice par son président.

Art. 19. Il ne pourra être disposé des fonds de l'association qu'en vertu d'un mandat signé par le président et un administrateur.

Art. 20. Les délibérations au sein du conseil sont prises à la majorité simple des voix des administrateurs présents, en cas de parité des voix celle de celui qui préside est prépondérante.

Art. 21. Chaque année au cours du premier trimestre et au plus tard le 30 mars sont convoqués en assemblée générale tous les membres par le conseil d'administration aux fins d'approbation du rapport et des comptes de l'exercice écoulé et de l'examen du budget de l'exercice en cours. Les convocations sont faites par écrit au moins quinze jours à l'avance et elles portent l'ordre du jour.

Art. 22. L'assemblée générale délibère, quelque soit le nombre des membres présents, et elle prend ses décisions à la majorité des 2/3 des voix des membres présents. Le vote aura lieu au scrutin secret sauf si l'assemblée générale devait décider du contraire, à l'unanimité.

Art. 23. Les attributions de l'assemblée générale sont:

- entendre le rapport du conseil d'administration,
- contrôler la gestion,
- nommer et révoquer les administrateurs,
- admettre les nouveaux membres,
- fixer les cotisations annuelles,
- approuver les bilans et comptes annuels et le budget du prochain exercice,
- nommer les réviseurs de caisse pour une durée d'un an, renouvelables,
- modifier les statuts et prononcer la dissolution de l'association.

Art. 24. En cas de dissolution de l'association, le patrimoine social est versé à une fondation pour enfants atteint par le cancer.

Lu et approuvé
Le Comité
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 1995, vol. 468, fol. 61, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): p.d Signature.

(25598/000/114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 1995.

IUS, INDEPENDENT UNIFIED SURVEYORS, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: Esch-sur-Alzette, 1, avenue des Terres Rouges.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le vingt juillet.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

AGROINSPEKT D.O.O., société de droit slovénien, avec siège social à Krekov Tgt 61000 Ljubljana (Slovénie),
ici représentée par le Docteur Fons Schoder, administrateur-délégué, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui conférée,

laquelle restera, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci;

BBN INTERNATIONAL CARGO INSPECTION CO. LTD, société de droit roumain, avec siège social au 232, boulevard Tomis, Constanza 8700 (Roumanie),

ici représentée par le Docteur Fons Schoder, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé, lui conférée, laquelle restera, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci;

GERMAN CONTROL INTERNATIONALE WARENPRÜFUNG, GmbH, société de droit allemand, avec siège social à Am Sandtorkai 1, 20475 Hambourg (Allemagne),

ici représentée par Monsieur Heinrich Hormann, General Manager, demeurant à Hambourg,

agissant en sa qualité de gérant de la prédite société;

GÖZETME SURVEY TEST TEKNİK HİZMETLER, société de droit turc, avec siège social à Halaskargazi Ca, n° 207, Erkunt Apt Kat 5/9, Pangalti/Istanbul (Turquie),

ici représentée par Monsieur Duilio d'Agnolo, Président, demeurant à I-Segrate/Milan,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui conférée,

laquelle restera, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci;

LUXCONTROL S.A., société de droit luxembourgeois, avec siège social 1, avenue des Terres Rouges, L-1004 Esch-sur-Alzette (Luxembourg),

ici représentée par Monsieur le Docteur Fons Schoder, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui conférée,

laquelle restera après avoir été paraphée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci;

SITRIS, S.r.l., société de droit italien, avec siège social Via E. Noé 23, 20133 Milan (Italie),

